

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Succès de l'émission d'actions à bons de souscription d'action (ABSA) avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) : Visiativ réalise une augmentation de capital de 7 M€

Lyon, le 14 juin 2021 – 07h30. Le groupe Visiativ, créateur de plateformes numériques pour la transformation des entreprises, est coté sur Euronext Growth à Paris (FR0004029478, ALVIV).

Visiativ annonce le succès de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (DPS) annoncée le 26 mai 2021. Cette opération a permis de lever un montant de 7 004 440,00 € par l'émission de 350 222 actions à bon de souscription d'action (ABSA) au prix unitaire de 20,00 €, représentant une prime de 0,5% par rapport au cours de clôture du 24 mai 2021 (19,90 €), précédant la fixation du prix de l'émission.

Après une période d'investissements importants pour le groupe Visiativ, pour augmenter le pourcentage de détention de ses actifs stratégiques et pour développer ses solutions logicielles propriétaires, et à la suite de l'augmentation de la dette financière brute consécutive à la souscription d'un Prêt Garanti par l'État, cette augmentation de capital visait à renforcer les fonds propres du Groupe et ainsi, rééquilibrer le bilan avec un gearing net¹ cible positionné en deçà des deux tiers des capitaux propres (vs. 76% au 31 décembre 2020).

Principales caractéristiques de l'opération

L'augmentation de capital a fait l'objet d'une demande globale de 422 980 actions à bon de souscription d'action au prix unitaire de 20 €, à raison de 10 ABSA pour 115 actions existantes possédées, soit un montant total demandé de 8,5 M€, représentant une sursouscription de 1,2 fois par rapport aux 350 222 ABSA initiales proposées.

La demande d'actions à titre irréductible s'est élevée à 265 340 actions, soit un taux d'exercice des DPS de 76%. La demande d'actions à titre réductible s'est établie à 157 640 actions. En conséquence, la souscription à titre réductible ne sera que partiellement allouée, à hauteur de 84 882 actions qui seront réparties selon un coefficient de réduction de 0,03828461, calculé sur le nombre de DPS présentés à l'appui des souscriptions à titre irréductible sans tenir compte des fractions et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'actions demandées à titre réductible.

Alliativ, holding créée en 2017 dont le capital est détenu principalement par les deux fondateurs et des managers du groupe Visiativ, qui détenait 41,02% du capital de Visiativ avant l'opération, s'était engagé à souscrire à titre irréductible à hauteur de sa quote-part, et à titre réductible afin de garantir la réalisation de l'opération. A l'issue de l'opération, Alliativ a ainsi souscrit à 235 326 actions (163 390 actions à titre irréductible et 71 936 actions à titre réductible), représentant 67% de l'émission. Alliativ détient donc désormais 43,11% du capital et 51,56% des droits de vote de Visiativ.

A l'issue du règlement-livraison, qui aura lieu le 16 juin 2021, le capital social de Visiativ sera constitué de 4 377 775 actions. Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur

¹ ratio d'endettement financier net

Euronext Growth à Paris le même jour, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN : FR0004029478 - code mnémorique : ALVIV).

La participation d'un actionnaire qui détenait 1,00% du capital de la société préalablement à l'augmentation de capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci est dorénavant portée à 0,92%.

En application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, de l'article 1.5 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'augmentation de capital n'a pas donné lieu à un Prospectus visé par l'AMF car (i) le montant total de l'offre est inférieure à 8 000 000 € et (ii) le nombre d'actions à admettre sur Euronext Growth à Paris représente moins de 20% du nombre d'actions de la société déjà admises aux négociations sur ce marché.

Cadre juridique de l'offre : l'offre a été réalisée sur la base de la 15^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 28 mai 2020, du Conseil d'administration de Visiativ du 4 mai 2021 ayant décidé du principe de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et, de la mise en œuvre de cette augmentation de capital par le Directeur général, le 25 mai 2021.

Un avis aux actionnaires relatif à l'opération a été publié le 26 mai 2021 au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

Principales caractéristiques des BSA attachés aux actions nouvelles

Les BSA seront détachés des actions nouvelles dès l'émission des ABSA et feront l'objet d'une demande d'admission sur Euronext Growth à Paris. Leur première cotation est prévue le 16 juin 2021, sous le code ISIN FR0014003076.

Dix BSA donne le droit de souscrire une action nouvelle de la société, à un prix d'exercice de 25,00 € par action, soit une prime de 25,63% par rapport au cours de référence de 19,90 €, représentatif du cours de clôture de la séance du 24 mai 2021.

Les titulaires des BSA pourront les exercer et ainsi obtenir des actions Visiativ à compter du 16 juin 2021 et jusqu'au 14 juin 2024 inclus. Les BSA qui n'auraient pas été exercés au plus tard le 14 juin 2024 à minuit seront caducs de plein droit et perdront toute valeur.

L'exercice de l'intégralité des BSA émis donnerait lieu à la création de 35 022 actions nouvelles, représentant 0,79% du capital social de la société après émission, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 21 013,20 €, assortie d'une prime d'émission de 854 536,80 €.

Pour exercer leurs BSA, les titulaires devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits en compte.

Facteurs de risque

Les principaux facteurs de risques liés aux BSA figurent ci-après :

- la volatilité et la liquidité des actions de la société pourraient fluctuer significativement ;
- l'absence de marché pour les BSA ;
- le prix de marché des actions de la société pourrait ne jamais atteindre le prix d'exercice des BSA.
- le risque de dilution.

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits dans le chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2020 disponible sur le site internet de la société dans la rubrique investisseurs - documents financiers.

Partenaire de l'opération

Conseil de l'opération

À PROPOS DE VISIATIV

Véritable plateforme d'expériences humaines et digitales, Visiativ est un acteur global aux multi-compétences (Conseil, Edition et Intégration de logiciels, Création de plateformes, Infogérance). Sa proposition de valeur singulière permet d'accélérer l'innovation et la transformation des entreprises. Positionné sur les entreprises du mid-market depuis sa création en 1987, le groupe Visiativ a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 190 M€ et détient un portefeuille de clientèle diversifiée, composé de plus de 18 000 clients. Couvrant l'ensemble des pôles économiques français et présent à l'international (Belgique, Brésil, Canada, États-Unis, Pays-Bas, Luxembourg, Maroc, Royaume-Uni et Suisse), Visiativ compte plus de 1 000 collaborateurs. Visiativ (code ISIN FR0004029478, ALVIV) est coté sur Euronext Growth à Paris. L'action est éligible PEA et PEA-PME

Retrouvez toutes les infos sur www.visiativ.com**CONTACT VISIATIV**

Lydia JOUVAL
Communication Externe
Tél. : 04 78 87 29 29
lydia.jouval@visiativ.com

CONTACT INVESTISSEURS

ACTUS
Mathieu OMNES
Tél. : 01 53 67 36 92
momnes@actus.fr

CONTACT PRESSE

ACTUS
Serena BONI
Tél. : 04 72 18 04 92
sboni@actus.fr